

## VILLE DE SAINT-JÉRÔME

### **Entrée en vigueur**

Règlements numéros 0936-000, 0937-000, 0280-137 et 0280-138

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté les règlements suivants :

Règlement :
• 0936-000 décrétant la fermeture d'un projet lié aux fonds de parcs et terrains de jeux
• 0937-000 portant sur la relance économique du centre-ville de Saint-Jérôme
• 0280-137 amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé
• 0280-138 amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé

Ces règlements entrent en vigueur aujourd'hui, jour de leur publication, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau du greffier situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 13 octobre 2021.

**La greffière adjointe de la Ville,**



**LAURENCE CHÉNARD, avocate**

Pour toute information :  
Service du greffe et des affaires juridiques  
450-436-1512, poste 3052